

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 Mars 2022

Délibération N° 2022-10

L'an deux mille vingt-deux et le 29 Mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, , Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Pascal BAUDON (pouvoir à Jean-Noël SATGER) Christine HOULES (pouvoir à Cendrine BARTHE)
Jean-Noël SATGER est élu par l'ensemble des conseillers présents, Président de Séance.

Date de la Convocation :	24/03/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont deux pouvoirs

Objet: Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021

Sous la Présidence de Jean-Noël SATGER, conseiller municipal,

Le compte administratif communal 2021 est présenté à l'assemblée délibérante conforme au compte de gestion 2021 du comptable public.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	519 134,81 €
Recettes	620 018,77 €
Résultat d'Exercice 2021:	100 883,96 €
Résultat de Clôture 2020:	468 635,54 €
Résultat de Clôture 2021 :	569 519,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	349 822,93 €
Recettes	239 910,11 €
Résultat d'Exercice 2021	109 912,82 €
Résultat de clôture 2020 :	130 613,78 €
Résultat de Clôture 2021:	20 700 ;96 €

Considérant la concordance du compte de gestion 2021 du comptable public et du compte administratif 2021 de la commune,

Le Conseil Municipal de POUZOLS,

DECIDE à l'unanimité des membres présents, hors de la présence de Mme le Maire,

D'APPROUVER le Compte de Gestion 2021 du comptable public et le Compte Administratif du budget communal 2021

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 6 avril 2022

Le Maire

Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 Mars 2022

Délibération N° 2022-11

L'an deux mille vingt-deux et le 29 Mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Étaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Catherine CAGNEAUX

Étaient absents excusés: Pascal BAUDON (pouvoir à Jean-Noël SATGER), Christine HOULES (pouvoir à Cendrine BARTHE)

Date de la Convocation :	24/03/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont deux pouvoirs

Objet: Affectation des résultats 2021 - BUDGET GENERAL

Vu la délibération n° 2022-10 du 29 mars 2022 portant sur le vote du Compte de Gestion du Comptable Public et du Compte Administratif 2021 du Budget Général et,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que la section de fonctionnement du compte administratif 2021 est arrêtée avec :
un **Excédent de 569 519,50 €**
- que la section d'investissement du compte administratif 2021 est arrêtée avec :
un **Excédent de 20 700,96 €**

Elle propose au Conseil Municipal d'affecter,

- **569 519,50 €** en section de Fonctionnement au compte 002 (recettes)
- **20 700,96 €** en section d'Investissement au compte 001 (recettes)

Le Maire invite le conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal de Pouzols, à l'unanimité des présents,

Décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2021 comme suit :

- **569 519,50 €** en **section** de Fonctionnement au compte de recettes 002
- **20 700,96 €** en section d'Investissement au compte de recettes 001

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 6 avril 2022

Le Maire

Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 Mars 2022

Délibération N° 2022-12

L'an deux mille vingt-deux et le 29 Mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Pascal BAUDON (pouvoir à Jean-Noël SATGER), Christine HOULES (pouvoir à Cendrine BARTHE)

Date de la Convocation :	24/03/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont deux pouvoirs

Objet: Vote des Taux d'Imposition 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi des finances,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022,

Vu les bases d'imposition prévisionnelles TFB et TFNB 2022,

Considérant le produit fiscal attendu,

Madame le Maire propose au Conseil de maintenir les taux d'imposition 2021 pour 2022 à savoir :

Taxe Foncière (bâtie) * dont Taux Départemental 2020 (21,45%)	37,20 % *
Taxe Foncière (non bâtie)	95,99 %

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,

A la majorité des présents,

Décide de voter, pour 2022, les taux d'imposition suivants :

- **37,20 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)** décomposé ainsi :
15,75 taux communal + 21,45 taux départemental
- **95,99 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 6 avril 2022

Le Maire

Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 Mars 2022

Délibération N° 2022-13

L'an deux mille vingt-deux et le 29 Mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Pascal BAUDON (pouvoir à Jean-Noël SATGER), Christine HOULES (pouvoir à Cendrine BARTHE)

Date de la Convocation :	24/03/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont deux pouvoirs

Objet: Vote des Participations et Subventions aux associations 2022

Vu les demandes déposées présentées au conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire du 08 mars 2022,

Considérant la politique de l'équipe municipale de soutien aux associations du village,

Les propositions retenues sont les suivantes :

65548 – Participations et contributions aux organismes de regroupement :	4 275€
- Centre de Loisirs du Pouget	4 000 €
- Lycée Agricole de Gignac	50 €
- RASED	150 €
- Fondation Raoul Boubal	75 €
6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé:	3 850€
- Le Comité des Fêtes de Pouzols	2 000 €
- Le Conseil des Parents d'Elèves de Pouzols :	1 000 €
- Le Fer Roulant Pouzolais	600 €
- Heureuses Escapades	150 €
- GDON Tours et Terroirs	100 €

L'enveloppe totale attribuée s'élève donc à **8 125 €**.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE

D'accorder les participations et subventions de fonctionnement ci-dessus.

D'inscrire au Budget 2022 en Dépenses de fonctionnement (chapitre 65) les sommes ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 6 avril 2022

Le Maire

Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 Mars 2022

Délibération N° 2022-14

L'an deux mille vingt-deux et le 29 Mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Pascal BAUDON (pouvoir à Jean-Noël SATGER), Christine HOULES (pouvoir à Cendrine BARTHE)

Date de la Convocation :	24/03/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont deux pouvoirs

Objet: BUDGET GENERAL - Vote du BP 2022

Vu la séance du 08 mars 2022 au cours de laquelle s'est déroulé le Débat d'Orientation Budgétaire,
Vu la présentation par Mme le Maire du budget communal pour l'exercice 2022

Considérant le vote du compte administratif 2021 et l'affectation des résultats,
Considérant le vote les taux d'imposition 2022,
Considérant l'équilibre en dépenses et en recettes des 2 sections,
Le budget communal 2022 est présenté au vote comme suit :

Section de fonctionnement :	1 115 237,50 €
Section d'investissement :	792 689,46 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de VOTER FAVORABLEMENT le budget communal 2022 (au chapitre) tel que présenté à savoir :

une section de fonctionnement équilibrée à	1 115 237,50 €
une section d'investissement équilibrée à	792 689,46 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 6 avril 2022

Le Maire
Véronique NEIL